



Une fusion des universités Paris 3, Paris 5, Paris 7 et Paris 13 imposée Réagissons à la disparition annoncée de Paris 3 dans une université unifiée

Une [note](#), rendue publique sur le site du PRES le 12 septembre, nous apprend que le bureau de Sorbonne Paris Cité a clairement engagé dès juillet dernier le processus de fusion des universités Sorbonne Nouvelle – Paris 3, René Descartes – Paris 5, Diderot - Paris 7 et Paris - Nord 13 en une seule grande université... Sans aucun débat démocratique, contrairement aux discours jusqu'alors avancés.

La Sorbonne Nouvelle va donc se fondre au sein d'une superstructure multidisciplinaire (Médecine, Sciences, Lettres, ...) avec des établissements qui n'ont même pas les moyens de fonctionner à l'heure actuelle individuellement et tout ceci sans aucun débat démocratique...

Alors que des universités comme Paris II quittent leur PRES pour éviter leur disparition, « notre » PRES impose la disparition de l'autonomie juridique et financière de ses universités...

Le CEVU et le CS de Paris 3 ont voté des motions demandant une consultation de tous les personnels sur ce sujet.

Une grande majorité des personnels est opposée à ces restructurations ; il n'y a pas de moyens qui permettent cette mise en place ; les établissements doivent faire face à des difficultés financières abyssales.

Comment imaginer dans ce contexte, qu'aucune remise en question sur les politiques menant à ces superstructures ne voie le jour auprès de la direction de notre université ?

Cette fusion annoncée dans ce contexte signifiera :

- Un service public d'enseignement dégradé avec la fermeture de formations. Exemple : la suppression annoncée de « doublons » en master
- une recherche tournée vers "l'excellence", c'est à dire basée sur des financements individualisés par appel d'offre qui ne servira qu'une minorité de projets porteurs, où nous ne pourrions que regretter que nos disciplines en langues, arts et lettres n'aient qu'un poids anecdotique face à d'autres secteurs scientifiques, issus des sciences dures : médecine, mathématiques, physique...
- la fusion des services avec disparition des postes. Un premier exemple : un service juridique du PRES en gestation qui a provoqué un gel de poste dans ce service à P3.
- l'aggravation de la diminution des emplois : gels de postes, non renouvellement de contractuels, plus de vacances d'enseignement car moins de titulaires, ...
- des conditions de travail dégradées. La réorganisation des UFRs et des services a perturbé durablement le travail dans l'université pour une majorité de collègues, ce qui nous attend est une catastrophe à une bien plus grande échelle

Nous devons maintenant en discuter ensemble, tous les syndicats de personnels (**CFDT, CGT, FO, FSU**) de l'Université vous invitent à une

Assemblée Générale

Le jeudi 26 septembre à 12h00 en salle D03, à Censier.

En vertu du décret n°82-447, article 5, 6, 7 et de la circulaire FP n° 1487 du 18/11/87 les personnels ont le droit d'assister à des réunions d'information syndicale mensuelles (regroupement d'heures mensuelles jusqu'à trois heures par trimestre). Les personnels désireux d'assister à la réunion n'ont pas de demande à effectuer. Il suffit de prévenir votre service de planning ou/et votre chef de service.